

**Mairie**

1 Place de la Mairie  
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39  
Fax : 05 56 63 80 28

mairie@preignac.fr

Commune de PREIGNAC  
6.1 Police Municipale

**N°82-2024 ARRETE MUNICIPAL**  
**PORTANT INTERDICTION DE**  
**CIRCULATION- ROUTE BARREE**  
**VC n°57 de Trinquine – VC n°10 de**  
**Perrette**

Le Maire de la Commune de PREIGNAC

Vu le code de la route.

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par arrêtés successifs

Vu la demande en date du 09/08/2024, de l'**Entreprise ATLANTIC Route** qui va réaliser des travaux de réfection de revêtement bicouche sur la VC n° 57 de Trinquine et sur la VC n°10 de Perrette ;

Considérant que les travaux se déroulent en milieu de chaussée et que les engins de chantier seront stationnés sur la voirie ;

L'entreprise doit barrer la route pour réaliser lesdits travaux, il y a lieu de fermer à la circulation la VC 57 de Trinquine et la VC 10 de Perrette afin d'assurer la sécurité de tous.

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Sur la VC 57 de Trinquine et sur la VC 10 de Perrette suivant l'avancée des travaux et les besoins de l'entreprise **ATLANTIC ROUTE** la circulation sera interdite du 12/09/ 2024 au 30/09/2024. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. La vitesse sera limitée à 30km/h pour les riverains.

Une déviation pourra être mise en place. Pour la VC 10 de Perrette la déviation pourra se faire par la VC 1 de Boutoc. Pour la VC 57 de Trinquine la déviation pourra se faire par la RD 109R5 puis la RD 116.

**ARTICLE 2 :** Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise ATLANTIC ROUTE. Celle-ci engage sa responsabilité pour tout accident pouvant intervenir de jour comme de nuit.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché à la porte de la Mairie. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 4 :**

- Monsieur le Maire de PREIGNAC
- Monsieur le Commandant de la Brigade de PODENSAC
- ATLANTIC ROUTE 16 Rue des Frères Lumières 33560 CARBON BLANC

Sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

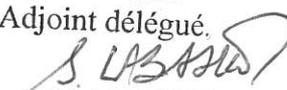
Acte rendu exécutoire  
compte tenu de sa publication  
le 13/08/2024.

Le Maire,  
Thomas FILLIATRE



Fait à PREIGNAC, le 13/08/2024  
Pour le Maire

L'Adjoint délégué.

  
**Daniel LABADIE**